

## Ouverture de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794) et lecture de la correspondance

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Ouverture de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794) et lecture de la correspondance. In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 123;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_28964\\_t1\\_0123\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28964_t1_0123_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

# Séance du 15 Germinal An II

(Vendredi 4 Avril 1794)

## Présidence de TALLIEN

La séance est ouverte à onze heures.  
Bezard, l'un des secrétaires, occupe le fauteuil.  
Un membre de la commission des dépêches fait lecture de la correspondance.

### I

Les administrations de département et de district; les tribunaux criminels, civils, de police et de commerce; les conseils généraux de commune; les comités de surveillance et les sociétés populaires, dont les noms suivent, offrent l'expression de la reconnaissance publique à la Convention nationale, dont l'importante énergie vient d'anéantir une conjuration d'autant plus dangereuse, que ceux qui l'avoient ourdie étoient parvenus à usurper la confiance par une popularité qui étoit loin de leur cœur.

Ils demandent qu'un prompt supplice fasse justice de ces scélérats. Ils applaudissent à la vigilante activité des comités de salut public et de sûreté générale.

Ils déclarent que tous les bons républicains espèrent que la Convention nationale demeurera ferme à son poste, jusqu'au moment où la liberté n'aura plus d'ennemis.

Ils invitent les comités de salut public et de sûreté générale à veiller sans cesse pour l'intérêt public, et ils demandent à la Convention nationale de demeurer inébranlable à son poste, jusqu'au moment que des jours de paix et de prospérité éclaireront tous les hommes libres.

#### *Administrations de départemens.*

De l'Ain, des Pyrénées-Orientales, du Doubs.

#### *Administrations de districts*

De Castres (Tarn).  
De Ville-sur-Aone (Finistère).  
De Roanne (Rhône-et-Loire).  
De Saint-Fargeau (Yonne).  
De Guingamp (Côtes-du-Nord).  
De Lannion (Côtes-du-Nord), le tribunal réuni.  
De Château-Neuf (Maine-et-Loire).  
De Joigny (Yonne).  
De Valence (Drôme).

De Belvès (Dordogne).  
De Saint-Dizier (Haute-Marne).  
De Bar-sur-Ornain (Meuse).  
De Mont-Unité (Haute-Garonne).  
D'Alby (Tarn).  
D'Indremont (Indre).  
De Bagnères (Hautes-Pyrénées).  
Du Dorat (Haute-Vienne).  
De Perpignan (Pyrénées-Orientales).  
De Sarlat (Dordogne).  
De Mont-Luel (Ain).  
De Louhans (Saone-et-Loire).  
De Bourg (Bec-d'Ambès).  
De Lodève (Hérault).  
De Tonnerre (Yonne).  
De Cérilly (Allier).  
De Corbigny (Nièvre).  
De Dieuze (Meurthe).  
De Gap (Hautes-Alpes).  
De Neuville (Loiret).

#### *Tribunaux*

D'Amboise (Indre-et-Loire).  
D'Avalon (Yonne).  
De Lorient (Morbihan).  
De Mont-Luçon (Allier).  
De Crépy-sur-Aisne (Oise).  
De Limoux (Aude).  
De Béziers (Hérault).  
De Narbonne (Aude).  
De Cadillac (Bec-d'Ambès).  
De Mont-Luel (Ain).  
De Melle (Deux-Sèvres).  
D'Aubusson (Creuse).  
De la Tour-du-Pin (Isère).  
De Marseille (Bouches-du-Rhône).  
D'Uzès (Gard).  
De Benfeld (Bas-Rhin), tribunal militaire du 1<sup>er</sup> arrondissement de l'armée du Rhin.  
De Thiers (Puy-de-Dôme).

#### *Conseils généraux des communes.*

De Quimper (Finistère).  
De Besançon (Doubs).  
De Moulins (Allier).  
De Montbrison (Loire).  
Du Rocher-de-la-Liberté (Manche).  
De Lannion (Côtes-du-Nord).  
De Caraman (Haute-Garonne), comité de surveillance et sociétés réunis.